



# COMPTE-RENDU

## REUNION DE QUARTIER

### La Grée – Kervaines – Le Guyodec

---

SAMEDI 10 SEPTEMBRE 2022, A 10 H



## I – ACTUALITES MUNICIPALES ET COMMUNAUTAIRES

### Construction d'un pôle sportif à Kerozer

Afin de répondre au mieux aux besoins actuels et futurs de la commune et pour accompagner l'évolution des pratiques, la Ville va créer un nouveau pôle sportif à Kerozer, sur une surface de plus de 7 hectares. Cette opération permettra aussi de libérer du foncier au centre-ville, occupé aujourd'hui par ces terrains et de créer des logements et des commerces en cœur de ville.

Le démarrage des travaux a été légèrement décalé avec la découverte de traces d'habitat datant de l'âge du bronze, suite à un diagnostic archéologique préventif sollicité par la Direction Régionale des Affaires Culturelles (Drac), sur le terrain qui accueillera le futur pôle sportif.

Le démarrage de la phase 1 des travaux devrait débuter en octobre 2022, après la fin des investigations archéologiques.

### Révision du PLU

Le Plan Local d'Urbanisme a pour objet de définir et d'organiser le développement du territoire de Saint-Avé et le cadre de vie futur des habitants. Il détermine les limites et l'usage des différentes parcelles de la commune (constructibles, naturelles, agricoles...) et les règles de constructibilité qui s'appliquent à chaque parcelle (hauteur, emprise au sol, alignement, recul, etc.).

Le PLU actuel a été approuvé en décembre 2011, puis modifié en janvier 2013 et en décembre 2016. Il doit être révisé entièrement, à la fois pour relever les défis environnementaux d'aujourd'hui et de demain, mais aussi pour s'adapter à un contexte réglementaire en mouvement, notamment avec le vote de la loi dite « climat et résilience » du 22 août 2021, qui a introduit le principe du « Zéro Artificialisation Nette ». Il fixe, à tous les territoires, l'objectif de diviser par 2 le rythme de construction sur les terres agricoles, naturels et forestiers pour la prochaine décennie : c'est-à-dire réduire de 50% le rythme d'artificialisation entre 2021 et 2031, par rapport à la consommation des espaces mesurée entre 2011 et 2020.

La procédure de révision du PLU fera l'objet d'une concertation, et s'achèvera par son approbation après enquête publique, prévue au 2ème semestre 2024.

## **Projet de quartier "cœur de ville"**

Imaginé comme un renforcement du centre-ville, le projet « Cœur de ville » vise à conforter l'identité du centre-ville, mêlant qualité architecturale, mixité sociale et présence de la nature. Il offrira des logements pour tous et sera aussi un lieu d'animation avec des commerces, services, équipements publics et espaces de loisirs et de détente ouverts à tous.

La commune a retenu en mai 2021, une équipe de programmistes pour l'aider à rédiger le cahier des charges du futur centre-ville. Ce cahier des charges détaillera les ambitions du projet dans toutes ses composantes : habitat (nombre de logements, typologie des logements, densité, ...), environnement et patrimoine, économie et commerces, équipements et services, mobilités et espaces publics. Ce cahier des charges sera achevé à la fin de l'année et servira de base à une consultation pour retenir une équipe de maîtrise d'œuvre urbaine, qui travaillera à dessiner, spatialiser le projet. Comme cela a été fait depuis le début de ce projet, la concertation de la population sera de mise.

## **La Ville à 30**

Depuis 2018, le dispositif « Ville à 30km/h » a été déployé, d'abord dans toute la partie agglomérée de Saint-Avé, et désormais dans les villages.

La réduction de la vitesse permet de réduire les pollutions, notamment sonores et de garantir une plus grande sécurité aux usagers. Impact sur les comportements : sécurité – fluidité – convivialité

Pour accompagner ce passage, un comité de suivi de la Ville à 30, qui réunit citoyens et élus, a été mis en place. Il se réunit chaque année pour collecter les retours des usagers, éventuellement accompagner des aménagements supplémentaires et permettre aux citoyens de se réapproprier un espace public partagé par tous.

## **Ressource en eau**

En réponse au déficit pluviométrique et aux fortes chaleurs constatés cet été, le département du Morbihan a été placé en crise sécheresse à compter depuis le 12 août. Depuis le début de l'année 2022, le département du Morbihan connaît un déficit hydrique de 60 % sur certains secteurs. Les pluies du mois de septembre n'ont pas permis de remplir les réserves d'eau, qui demeurent faibles.

Les mois de septembre et octobre constitue la période la plus pressante en matière de ressource en eau, puisqu'ils correspondent à la période d'été. Pour pallier cette situation sur le long terme, la carrière de Liscuit est étudiée par les services de la Communauté d'Agglomération comme une potentielle réserve en eau potabilisable.

### **Projet de quartier "coeur de ville"**

Imaginé comme un renforcement du centre-ville, le projet « Coeur de ville » vise à conforter l'identité du centre-ville, mêlant qualité architecturale, mixité sociale et présence de la nature. Il offrira des logements pour tous et sera aussi un lieu d'animation avec des commerces, services, équipements publics et espaces de loisirs et de détente ouverts à tous.

La commune a retenu en mai 2021, une équipe de programmistes pour l'aider à rédiger le cahier des charges du futur centre-ville. Ce cahier des charges détaillera les ambitions du projet dans toutes ses composantes : habitat (nombre de logements, typologie des logements, densité, ...), environnement et patrimoine, économie et commerces, équipements et services, mobilités et espaces publics. Ce cahier des charges sera achevé à la fin de l'année et servira de base à une consultation pour retenir une équipe de maîtrise d'oeuvre urbaine, qui travaillera à dessiner, spatialiser le projet. Comme cela a été fait depuis le début de ce projet, la concertation de la population sera de mise.

### **Participation citoyenne**

Depuis 2015 plusieurs comités consultatifs ont été lancés pour permettre aux Avéens de participer à la construction de projets pour leur ville, sur les bonnes pratiques en matière de développement durable, sur l'aménagement du cimetière ou encore sur la sécurité des déplacements aux abords des écoles et le suivi de la ville à 30.

Il existe depuis longtemps un Conseil Municipal des Enfants pour les 9-11 ans ; et un Conseil Municipal des Jeunes pour les 12-17 ans depuis septembre 2021.

Cette année a été lancé le Conseil des Aînés composé d'Avéennes et Avéens âgés de plus de 65 ans. Il vise à prendre en compte les préoccupations des aînés et leurs expériences dans la vie de la commune.

La première édition du budget participatif, qui s'est achevée en mars 2022, a été une grande réussite. 50.000 € ont été alloués aux Avéens pour la concrétisation de projets concertés et faire émerger de nouveaux projets citoyens.

40 projets ont été déposés et 13 d'entre eux ont été soumis au vote ; les projets d'aire de jeu à Beausoleil et d'espace sport santé ont remporté le plus de points et seront réalisés prochainement.

Depuis la rentrée de septembre 2022, une seconde édition du budget participatif permettra à des nouveaux projets d'être proposés par les Avéens. Plus d'infos sur : <https://jeparticipe.saint-ave.bzh/>

### III – SYNTHÈSE DES ÉCHANGES (70 participants)

THEMES , QUESTIONS, REMARQUES	REponses APORTEES
<p><b>EQUIPEMENTS PUBLICS</b></p> <p>Quel est le devenir de l'EHPAD ?</p>	<p>La rénovation de l'EHPAD ou la construction d'un nouvel établissement est en réflexion. Bien que la Ville ne soit pas propriétaire de l'établissement (puisqu'il s'agit de Bretagne Sud Habitat), la volonté est de le maintenir en centre-ville, à proximité des commerces et services, afin de permettre aux résidents qui le souhaitent de pouvoir sortir. Lors d'une rencontre en septembre, le Président du Conseil Départemental a annoncé qu'il allait demander à l'Agence Régionale de Santé (ARS) l'ouverture de places supplémentaires ; l'ARS va également accompagner la Ville dans sa réflexion sur le devenir de l'EHPAD.</p>
<p><b>ASSAINISSEMENT</b></p> <p>L'assainissement collectif peut-il être déployé dans le quartier de La Grée ?</p>	<p>Les compétences eau potable, assainissement et eaux pluviales dépendent de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération depuis le 1er janvier 2020. Auparavant, les services, les équipements et la fourniture d'eau était gérée par un prestataire, la SAUR. A partir de 2019, le SIAEP Saint-Avé-Meucon a géré en régie directe la distribution de son eau potable.</p> <p>Aujourd'hui, Vannes, Séné et Saint-Avé ont opté pour la régie directe auprès de Golfe du Morbihan – Vannes agglomération. Pour les autres communes, le service est délégué à la SAUR.</p> <p>Pour que l'assainissement collectif soit déployé, il convient de se manifester collectivement auprès des services de Golfe du Morbihan – Vannes agglomération, qui étudie les possibilités de raccordement au cas par cas.</p>
<p><b>MOBILITES</b></p> <p>Quel aménagement est-il prévu pour sécuriser la</p>	<p>Lors d'une rencontre en septembre, le Président du Conseil Départemental a été interpellé au sujet de la sortie du quartier de Kervaines au niveau de la RD 135 (axe Saint-Avé-Plescop). La Ville souhaite qu'un aménagement de voirie comme un rond-point soit étudié ou, à défaut, une baisse de la vitesse à 50 km/h instaurée entre le Poteau et Kervaines.</p>

<p>sortie du quartier de Kervaines ?</p>	<p>En mars 2022, les services du Conseil Départemental ont proposé de passer par la Zone d'Activités du Poteau Nord pour desservir le hameau de Kervaines. Or cette solution implique de détruire une haie bocagère et de grever une partie des terrains réservé à l'activité économique dans ce parc d'activités. Le Président du Conseil Départemental s'est engagé à réexaminer la demande d'un aménagement routier.</p> <p>Kicéo a mis en place un dispositif de transport à la demande appelé Créacéo. En complément des lignes régulières, il assure une desserte des secteurs peu denses vers les lignes du réseau Kicéo. Les déplacements sont possibles d'un arrêt CRÉACÉO à un point de correspondance CRÉACÉO / Kicéo en l'absence de transport régulier dans l'heure.</p> <p>Dans chaque commune, un ou plusieurs points de correspondance avec les lignes régulières du réseau Kicéo a été mis en place ; à Saint-Avé, ils sont au nombre de 9, dont un à La Grée (réservations sur le site <a href="https://www.kiceo.fr/creaceo">https://www.kiceo.fr/creaceo</a>, ou par téléphone au 02 97 01 22 88).</p> <p>Les abris bus appartiennent à la Communauté d'Agglomération et non à la Ville. Si un besoin est identifié, GMVa doit être saisie ; toutefois, la Ville peut être également sollicitée par mail ou par courrier, et fait remonter ce type de demandes.</p>
<p><b>VOIRIE</b></p>	<p>Des problématiques de tassement de voies suites à des travaux réalisés par le syndicat d'eau sont évoquées. Madame le Maire informe que le marché de travaux de voirie est en cours de relance, et que cette demande sera intégrée à un programme de voirie sur trois ans qui vise à prioriser les travaux à réaliser.</p> <p>Une demande de curage plus régulière des fossés est également adressée. La Ville de Saint-Avé a opté depuis plusieurs années pour la gestion différenciée des espaces verts et n'utilise plus de produits phytosanitaires. Etant donnée la superficie de la commune, les agents municipaux curent les fossés deux fois par an, en veillant à intervenir en priorité là où des problématiques de sécurité routière sont identifiées.</p>

	<p>Après la requalification de la rue Jacques Brel, certains automobilistes déplorent la réduction de la largeur de la voie. Il est ainsi rappelé que ces aménagements avaient justement pour but la réduction de la vitesse, et que des espaces permettant le croisement des bus ont été prévus.</p>
<p><b>DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE</b></p> <p>Pourquoi avoir viabilisé toute la zone d'activité du Poteau, plutôt qu'avoir fonctionné par tranches ?</p>	<p>Lancé en 2015, le projet de zone d'activité du Poteau Nord a connu des premières installations depuis juillet 2021. La commercialisation des terrains est rapide et le nombre de demandes est important. Il ne reste que trois parcelles libres.</p> <p>L'ambition de la Ville et de Golfe du Morbihan – Vannes agglomération est d'en faire une zone exemplaire d'un point de vue environnemental, avec une attention portée sur l'insertion des constructions dans le paysage, le recours à la production d'énergie renouvelable et la perméabilisation des sols.</p> <p>Un projet d'implantation d'une station hydrogène devrait également voir le jour à la place d'une friche qui devrait être démolie.</p> <p>Les travaux de viabilisation ont été réalisés en une opération (afin d'optimiser les coûts), et non en tranches morcelée. La crise sanitaire ou les délais de signature d'actes ont parfois ralenti les travaux. Une vigilance est aussi portée sur la qualité architecturale des bâtiments ou les obligations environnementales.</p>
<p><b>ENERGIE RENOUVELABLE</b></p> <p>Comment obtenir des recommandations pour l'installation de panneaux photovoltaïques à domicile ?</p>	<p>Dans le cadre de son Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) qui ambitionne de couvrir 32 % de la consommation du territoire par les énergies renouvelables d'ici 2030, Golfe du Morbihan-Vannes agglomération a réalisé, à l'attention des particuliers et des professionnels, une cartographie du gisement solaire (= quantité d'énergie solaire reçu par mètre carré de toiture et par an – kWh/m<sup>2</sup>.an) des toitures de son territoire.</p> <p>Ce cadastre solaire prend en compte l'inclinaison de la toiture, son potentiel d'ensoleillement et même les ombres portées par les bâtiments voisins et la végétation alentour. Il donne une première réponse sur l'opportunité d'installer des panneaux solaires photovoltaïques ou thermiques sur votre toiture.</p> <p>Les services de GMVa (et le point info énergie) peuvent aussi apporter des recommandations sur le choix des opérateurs.</p>